



# BIEN GRANDIR À BOURG

Guide pratique à destination des parents et des familles



## > ÉDITOS



### Grandir à Bourg doit être une chance

Tout au long de l'année, les enseignants, les professionnels de la petite enfance et les agents de la Ville de Bourg-en-Bresse vont accueillir votre enfant, l'éveiller et l'ouvrir au monde. Afin de vous accompagner dans vos démarches, j'ai souhaité l'édition de ce guide qui résume également les actions de la Ville en faveur de la réussite et du bien-être des jeunes Burgiens.

Grandir à Bourg doit être une chance ! Restauration scolaire de qualité, activités périscolaires et extrascolaires riches et variées, prise en compte du handicap, adaptation de l'école aux exigences contemporaines et aux défis de demain... Des premiers pas en crèche jusqu'à l'école, la Ville met tout en œuvre pour garantir aux enfants un accueil bienveillant, dans des établissements continuellement rénovés et propices aux apprentissages.

Les services de la Ville sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Je me joins à eux pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre enfant, une excellente année scolaire.

**Jean-François Debat,**  
Maire de Bourg-en-Bresse,  
Président de Grand Bourg Agglomération



### Bâtir l'école de demain

À Bourg, nous mettons tout en œuvre pour préparer l'école de demain, respectueuse de l'environnement, de la santé et adaptée aux exigences contemporaines. Nous rénovons nos établissements scolaires en les rendant plus performants énergétiquement. Nous installons des capteurs pour garantir la qualité de l'air. Nous enlevons le bitume des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur. Nous proposons aux enfants des repas de qualité avec des produits sains cuisinés à Bourg. Nous investissons dans le numérique pour donner des bases solides aux élèves et renouveler les pratiques d'enseignement. Toutes ces actions sont le fruit d'une ambition politique qui font de Bourg-en-Bresse une ville où il fera, toujours, bon grandir.

**Benjamin Ziziemsky,**  
Adjoint délégué à l'Action éducative  
et à la Petite enfance

# > SOMMAIRE

<b>1 - Premiers pas</b> .....	<b>p. 4</b>
Un accueil adapté à votre enfant	p. 5
Les différents modes d'accueil des tout-petits	p. 5
En collectif : les structures petite enfance gérées par la Ville	p. 6
En individuel : les assistantes maternelles (crèche familiale et indépendantes)	
En pratique	p. 7
Demande de place d'accueil	
Coordonnées des espaces petite enfance (EPE)	
<b>2 - À l'école</b> .....	<b>p. 8</b>
Qui accueille votre enfant ?	p. 9
La journée de votre enfant	p. 10
Les différents temps d'accueil périscolaire	p. 11
Comment s'inscrire ?	p. 12
<b>Bien dans son assiette</b>	<b>p. 14</b>
À Bourg, c'est cuisiné maison !	p. 15
L'intolérance alimentaire prise en compte	p. 16
<b>Le Portail Famille</b>	<b>p. 17</b>
Comment accéder au Portail Famille ?	
Le paiement en ligne des factures	
<b>Cap sur les loisirs</b>	<b>p. 18</b>
Les centres de loisirs	
Le réseau 11-16 ans de l'ADSEA	p. 19
<b>Une école ouverte et innovante</b>	<b>p. 20</b>
Les plus de l'école à Bourg	p. 21
<b>L'école pour tous</b>	<b>p. 24</b>
Donner une chance de réussir à tous les enfants	
L'école inclusive : une priorité	p. 25
L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	
L'Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	
L'Institut des jeunes sourds	
<b>L'école se met au vert</b>	<b>p. 26</b>
Rénovation énergétique	
Locaux et équipements sécurisés	
Hygiène des locaux	p. 27
Qualité de l'air intérieur	
Débitumisation des cours d'école	



## PREMIERS PAS

Chaque famille est unique. Les besoins en matière d'accueil aussi ! À Bourg, l'accueil des plus petits s'adapte au mieux aux besoins des parents. L'enfant et son bien-être sont au centre des préoccupations du service Petite enfance de la Ville.

## > Un accueil adapté à votre enfant

**Respect de l'enfant, de sa famille, de l'équipe de professionnels (assistant(es) maternel(le)s, éducateurs(trices) de jeunes enfants...), accueil individualisé pour accompagner les tout-petits vers l'autonomie sont les objectifs du service Petite enfance de la Ville.**

À Bourg, tout est pensé pour le bien-être de l'enfant :

- Des lieux de vie favorables à la sérénité des tout-petits
- Un développement du lien famille/équipe
- Un quotidien organisé dans le respect des besoins physiologiques et affectifs de l'enfant
- Un cadre de vie propice au développement de l'enfant qui découvre au fil du temps un monde avec des odeurs, des sons, des objets, etc.

- Une journée organisée avec des repères dans le temps pour être sécurisé
- Une priorité à l'éveil de l'enfant : jouer, c'est du sérieux !
- Un accompagnement vers l'autonomie et la sociabilisation = Apprends-moi à faire tout seul : l'enfant est le premier acteur de son développement.

## > Les différents modes d'accueil des tout-petits

Au moment de choisir votre mode d'accueil, deux solutions s'offrent à vous :

- L'accueil dit « collectif », au sein d'une structure telle que les espaces petite enfance (EPE) de la Ville.

Des professionnels qualifiés accueillent les enfants dans des lieux respectant leur développement et leur épanouissement ;

- L'accueil dit « individuel », chez un(e)

assistant(e) maternel(le) de la crèche familiale de la Ville ou indépendante, ou bien encore grâce à un accueil au domicile de la famille.

**Ce choix vous appartient. Il est fonction de vos attentes et de vos besoins, mais aussi des places disponibles au sein des établissements collectifs.**

***« Reconnu et respecté dans son individualité, l'enfant trouve dans les différents lieux d'accueil petite enfance les conditions favorables à l'acquisition progressive de son autonomie. »***

**Les règlements de fonctionnement des EPE et de la crèche familiale sont disponibles sur le site Internet de la Ville : [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) > démarche au quotidien > petite enfance**

## En collectif : Les structures petite enfance gérées par la Ville

Le service Petite enfance de la Ville gère 10 équipements qui accueillent les jeunes enfants en journée :

- 7 espaces petite enfance type crèche collective proposant principalement des places d'accueil régulier, attribuées par la commission d'accueil Petite enfance.
- 3 espaces petite enfance type halte-garderie (Vennes, Alexandre-Dumas et Terre des Fleurs) proposant des places d'accueil occasionnel ou régulier, de petit volume horaire, en accès direct pour les familles dans la limite des places disponibles. La liste de ces établissements et leurs coordonnées sont consultables en page 7.



## En individuel : Les assistants(es) maternels(les)

### Confier votre enfant à la crèche familiale

Votre enfant pourra être accueilli au domicile d'une assistante maternelle salariée par la Ville et bénéficier de toutes les prestations de la structure.

### Confier votre enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) indépendante,

Il vous appartient de rechercher et d'employer votre assistant(e) maternel(le). Le relais petite enfance tient une liste des assistants(es) agréées disposant d'une place pour votre enfant.

### Le relais petite enfance (RPE)

Le relais petite enfance, géré par la Ville, peut soutenir les familles dans leur recherche de solution d'accueil individuel (assistant(e) maternel(le) indépendant(e), garde à domicile). Il accompagne les familles et les assistants(es) maternel(les) dans leurs démarches administratives.

Les animatrices assurent des permanences sur rendez-vous. Le relais petite enfance propose également des animations collectives hebdomadaires aux enfants accompagnés par leur assistant(e) maternel(le).

### Horaires des relais petite enfance (RPE)

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Prises de rendez-vous : 04 74 45 37 37

[petiteenfance@bourgenbresse.fr](mailto:petiteenfance@bourgenbresse.fr)

## > En pratique

### Demande de place d'accueil

Les dossiers pour des accueils réguliers sont recueillis sur rendez-vous par le service Petite enfance. Ces demandes sont étudiées par la commission d'accueil Petite enfance qui attribue les places disponibles dans les EPE ou en crèche familiale.

Sont admis en priorité les enfants dont les parents résident à Bourg-en-Bresse.

La participation des familles est calculée suivant un barème fixé par la Caisse des allocations familiales (CAF) prenant en compte les ressources.

### Service Petite enfance

111, rue des Cordeliers

01000 Bourg-en-Bresse

Tél. : 04 74 45 37 37

Horaires d'ouverture au public :

lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

### Tarifs

La participation des familles bénéficiant des crèches et des espaces Petite enfance est calculée suivant un barème fixé par la CAF et prenant en compte les ressources de la famille. Le quotient familial sert à déterminer la participation financière des familles aux prestations familiales offertes par la CAF.

Où le trouver ? Sur n'importe laquelle des attestations de règlement éditées par votre Caisse ou sur le site Internet de la CAF, dans la rubrique « Mon compte » ou sur une borne de libre-service si les accueils de votre Caisse en sont équipés.

## Coordonnées des structures petite enfance

- EPE des Cordeliers  
111, passage des Cordeliers
- EPE Terre des Fleurs  
8, rue des Lilas
- EPE des Vennes  
2, rue Antoine-Lorin
- EPE Charles-Jarrin  
8, rue Magenta
- EPE du Peloux  
19 bis, rue Comte-de-la  
Teyssonnière
- EPE de la Reyssouze  
8, rue Henri-Dunant
- EPE Alexandre-Dumas  
12, place Alexandre-Dumas
- EPE Lazare-Carnot  
16 bis, rue Lazare-Carnot
- EPE des Dîmes  
14, rue du Revermont
- EPE des Baudières  
46, avenue Amédée-Mercier
- Relais petite enfance  
111, passage des  
Cordeliers
- La crèche familiale  
111, passage des  
Cordeliers





## À L'ÉCOLE

Votre enfant va passer une grande partie de son temps sur les bancs de l'école. Pour contribuer à son épanouissement, la Ville de Bourg-en-Bresse s'engage à vos côtés. Elle a fait le choix de la semaine de 4 jours et demi dans les écoles (incluant donc un temps scolaire le mercredi matin). Ce rythme, moins soutenu, permet de meilleurs apprentissages et offre aux élèves de nombreuses activités périscolaires, sources d'épanouissement.

## Qui accueille votre enfant ?

### > Pendant les temps scolaires

Les enfants sont sous la responsabilité de l'Éducation nationale (équipe enseignante et directeur d'école).

### > Durant les temps périscolaires

Les enfants sont sous la responsabilité de la Ville de Bourg-en-Bresse (responsable de pôle, ATSEM, animateurs et agents de restauration).



Atelier relaxation-lecture

## Les écoles publiques en chiffre

- 1 124 enfants accueillis dans 15 écoles maternelles et
- 2 209 enfants accueillis dans 16 écoles élémentaires publiques.

Bourg-en-Bresse compte également 4 groupes scolaires privés.

Le personnel de l'Éducation nationale : 96 enseignants(es)

Présence d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

### LES AGENTS MUNICIPAUX

- 26 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ASTEM)  
+ 8 supplémentaires en contrat annuellement
- 40 agents d'entretien
- 102 animateurs
- 25 agents de restauration
- 6 agents de traversée des écoles
- 4 responsables de pôle  
+ 1 agent administratif
- 40 agents remplaçants

## La journée de votre enfant

### LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

---



7 h 30 – 8 h 45

**Accueil du matin**

8 h 45 – 11 h 45

**Temps scolaire**

11 h 45 – 13 h 45

**Accueil du midi** (jusqu'à 12 h 15)

**Pause méridienne - Restauration**

13 h 45 – 16 h

**Temps scolaire**

16 h – 17 h 15

**Étude dirigée**

(dont 45 minutes de récréation)

16 h – 18 h 15

**Accueil du soir**

16 h – 17 h 15

**Ateliers** : environ 80 ateliers par semaine pour les écoles élémentaires.

### MERCREDI

---



7 h 30 – 8 h 45

**Accueil du matin**

8 h 45 – 11 h 45

**Temps scolaire**

11 h 45 – 12 h 15

**Garderie du midi**

---

Le mercredi après-midi, si votre enfant est inscrit au centre de loisirs, un ramassage est organisé par les gestionnaires pour se rendre vers le centre de loisirs et bénéficier d'une prestation repas et d'une demi-journée en centre de loisirs.

#### + d'infos sur

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)  
> démarche au quotidien > enfance  
> jeunesse > offre de loisirs  
> loisirs 3/11 ans.

## Les différents temps d'accueil périscolaire

**Tout au long de l'année, avant et après la classe, mais aussi lors de la pause méridienne, la Ville vous propose des services périscolaires adaptés.**

Pendant le temps périscolaire, la Ville de Bourg-en-Bresse vous propose d'accueillir votre enfant le matin avant la classe, durant le temps de la pause méridienne et le soir, après la classe.

En fonction de vos besoins, vous avez la possibilité d'utiliser ces services de façon ponctuelle ou régulière.

Dans chaque école, la coordination de l'ensemble de ces temps est effectuée par un référent de site qui garantit la qualité éducative, la sécurité physique et affective des enfants. Ce référent de site est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'école, des enseignants et des parents pour les temps périscolaires.

### > L'accueil du matin 7 h 30 > 8 h 45



Encadré par des agents de la Ville de Bourg-en-Bresse ou par des animateurs associatifs, des activités calmes et de préparation au temps scolaire (lecture, jeux de société, peinture ...) sont proposées.

Après l'accueil du matin, les enfants sont confiés à leur enseignant.

En chiffre

**590**

**c'est en moyenne le nombre d'enfants qui participent à l'accueil du matin**

*« Un accueil de qualité où la bonne ambiance rime avec bienveillance. »*

### > La pause méridienne 11 h 45 > 13 h 45



Cet accueil comprend à la fois le repas au restaurant scolaire et les activités permettant aux enfants de se détendre.

### > Les ateliers 16 h > 17 h 15



**(voire 17 h 45 pour les ateliers piscine)**

Complémentaires de l'école, les ateliers sont encadrés par des animateurs municipaux ou associatifs.

Sport, culture, arts, actions citoyennes, développement durable, lecture..., les équipes proposent une grande variété d'activités adaptées aux besoins des enfants.

La participation aux ateliers se fait sur inscription et il y a une proposition différente chaque trimestre.



## Comment s'inscrire ?

### > À l'école

L'inscription concerne :

- La 1<sup>re</sup> entrée à l'école maternelle
- Les enfants dont les familles sont nouvellement arrivées à Bourg-en-Bresse
- Les familles ayant déménagé dans Bourg-en-Bresse et changeant de secteur scolaire
- Les demandes de dérogation au secteur scolaire sont à déposer au service Action éducative (1<sup>re</sup> demande ou renouvellement pour le passage au CP)

### > Où effectuer cette démarche ?

- Par mail en envoyant tous vos documents (cf. ci-contre) à : [scolaire@bourgenbresse.fr](mailto:scolaire@bourgenbresse.fr)
- En mairie au service Action éducative, place de l'Hôtel de Ville : accueil physique sur rendez-vous uniquement : prise de RV par mail à [scolaire@bourgenbresse.fr](mailto:scolaire@bourgenbresse.fr) ou par tél. au 04 74 45 71 53 ou 04 74 45 72 19
- Pôle d'animation et de services Amédée-Mercier :  
57, avenue Amédée-Mercier  
Tél. : 04 74 42 46 90
- Maison de quartier des Vennes :  
11, rue La Fontaine  
Tél. : 04 74 42 46 20

### > Études dirigées 16 h > 17 h 15

Pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants, la Ville rémunère des enseignants pour encadrer les études dirigées (inscription gratuite dans les écoles).

En chiffre

**870**

**c'est en moyenne le nombre d'élèves des écoles élémentaires fréquentant chaque semaine les 80 ateliers du soir**

### > L'accueil du soir 16 h > 18 h 15

Votre enfant peut être accueilli par les animateurs municipaux ou associatifs pour des activités récréatives.

En chiffre

**940**

**c'est en moyenne le nombre d'enfants qui participent à l'accueil du soir**



## Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription ou de la dérogation

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, quittance loyer, téléphone, eau, ...)
- Photocopie des pages de vaccinations inscrites dans le carnet de santé ou attestation de non-contagion
- Tout document justifiant d'un changement de la situation familiale : jugement de divorce, de séparation faisant apparaître la décision concernant la garde de l'enfant
- À défaut, attestation sur l'honneur du 2<sup>e</sup> parent accordant tout pouvoir à la scolarisation d'un ou des enfants pour les parents séparés ou divorcés.

**Les enfants sont accueillis à condition qu'ils aient 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, dans la limite des places disponibles.**

**Attention, toutes les écoles de la ville ne scolarisent pas les enfants de 2 ans, veuillez prendre contact avec le service Action éducative**



## Comment s'inscrire aux accueils périscolaires ?

Les garderies (matin, midi et soir) ou la restauration scolaire sont des services périscolaires qui se réservent à l'avance, via le « Portail famille » accessible sur le site Internet de la Ville : [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) > Ecoles > Portail famille > Saisie de l'identifiant et du mot de passe.

**Au début de chaque année scolaire du 20 août au 30 septembre**, les familles domiciliées à Bourg-en-Bresse et Saint-Denis-lès-Bourg (école de secteur sur Bourg) doivent prendre rendez-vous pour faire étudier leurs droits à bénéficier d'un tarif réduit de cantine :

- À la Mairie (service Action éducative)
  - Au pôle Amédée-Mercier
  - À la maison de quartier des Vennes
- ou par l'envoi d'un mail à [scolaire@bourgenbresse.fr](mailto:scolaire@bourgenbresse.fr) »

Réserver votre/vos activité(s) (garderies, restauration scolaire) au plus tard le lundi midi pour les jeudis et les vendredis et au plus tard le jeudi midi pour les lundis, mardis et mercredis.

**En cas de non-respect de ce délai, l'inscription est possible, mais sera majorée. Une réservation peut être annulée via le portail Famille. Attention : l'absence au service réservé sera facturée.**





## > Bien dans son assiette

Dans ses restaurants scolaires, la Ville met en œuvre des actions en faveur de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la santé de tous et la protection de la planète. Bien manger, c'est mieux grandir !



## À Bourg, c'est cuisiné maison !

Chaque jour, la cuisine centrale de la Ville de Bourg (Unité de production culinaire flexible) prépare plus de 2 450 repas pour les restaurants scolaires, les espaces petite enfance et le restaurant universitaire.

Un soin particulier est apporté au choix des produits utilisés dans les menus. Plus de 40 % des aliments sont des produits sous signe indicatif de qualité et d'origine (SIQO) dont 22 % proviennent de l'agriculture bio. Plus de 28 % sont des produits locaux et 1 % proviennent du commerce équitable.

En chiffre

# 350 000

c'est le nombre de repas préparés chaque année par l'unité de production culinaire flexible de la Ville

## Des menus diététiques

Une diététicienne élabore des menus équilibrés et attractifs respectant les recommandations du Programme national nutrition santé. Une fois validé par la commission restauration\*, ces menus sont mis en ligne sur [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) et affichés dans les restaurants scolaires. Désormais, les informations suivantes sont disponibles : composition, ingrédients, allergènes, provenance des produits...

## Tarification sociale de la restauration scolaire :

la Ville permet aux familles bourgiennes de bénéficier, selon leurs ressources, d'un des quatre tarifs réduits. À noter : cette participation ne couvre pas le coût réel d'un repas produit par l'UPCF qui s'élève à 11,33 € en 2024. Étude du dossier à partir de mi-août avec possibilité d'actualisation des droits à tarif réduit en cours d'année scolaire.

\* composée de délégués de parents d'élèves, de directeurs(trices) d'écoles, d'élus, de la diététicienne et d'agents de la Ville (cuisiniers, agents de restauration, ATSEM, animateurs, etc.), cette commission échange sur les repas servis, suggère des améliorations, propose des animations...



## L'intolérance alimentaire prise en compte

Pour les enfants atteints de trouble de la santé, un projet d'accueil individualisé (PAI ) est établi. Il précise les adaptations nécessaires à la santé de l'enfant pour son accueil : les modalités d'administration des médicaments, les aliments concernés par l'intolérance alimentaire et la conduite à tenir en cas d'urgence.



### + d'infos sur

Le dossier (PAI) est disponible auprès des directions d'école ou à la Mairie. Établi à la demande des parents, il doit être accompagné d'une ordonnance de moins de 3 mois, d'un médecin spécialiste ou traitant. Après transmission à la direction de l'école et au service de la restauration scolaire de la Ville, il est validé par le médecin scolaire référent puis diffusé à tous les interlocuteurs impliqués dans le projet d'accueil individualisé.

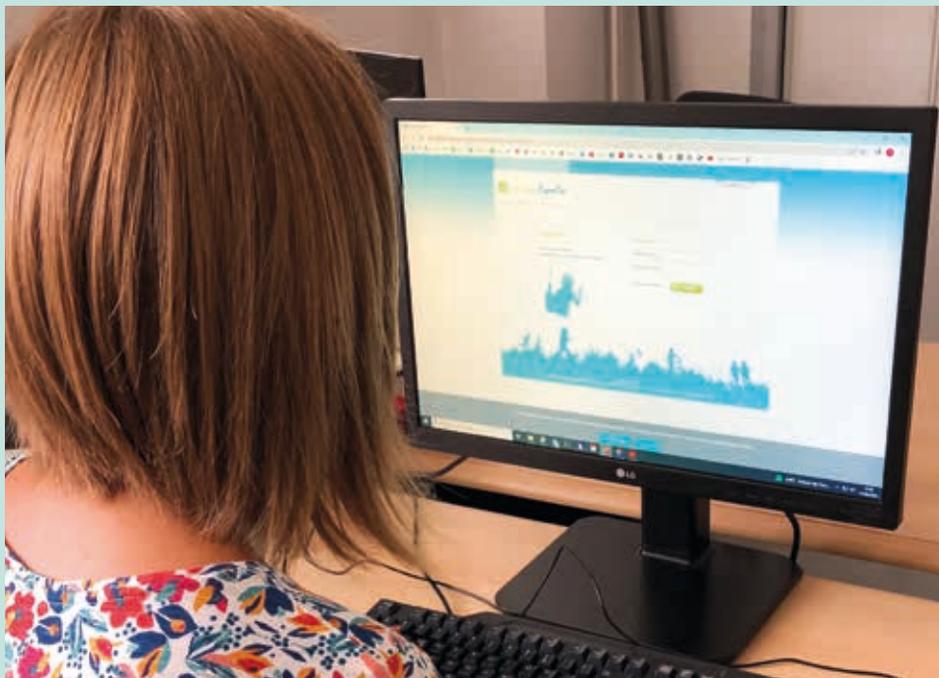
Dans certains cas, les parents sont invités à fournir un « panier repas » à leur enfant qui pourra le consommer au sein du restaurant scolaire durant la pause méridienne.



## > Le Portail Famille



Ce service de la ville de Bourg-en-Bresse permet de réserver et d'annuler les services périscolaires (restaurant scolaire, garderie...) en place dans les écoles de la commune.



### Comment accéder au Portail Famille ?

Connectez-vous au site Internet de la Ville [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) > Ecole > Portail Famille > Saisie de l'identifiant et du mot de passe.

Si le Portail Famille ne s'affiche pas sur votre écran, mettez à jour votre navigateur.

Pour faciliter votre navigation, consultez le guide utilisateur sur [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) > Ecole > Portail Famille > Téléchargements > Manuel d'utilisateur du Portail Famille

### Modernisation des moyens de paiement

Grâce au moyen de paiement PAYFIP, vous pouvez payer les factures des services de la Petite enfance (crèches) et de l'Action éducative (restauration scolaire + garderie).

Ce portail de paiement en ligne développé par la direction générale des Finances publiques vous permet de régler par carte bancaire et par prélèvement vos diverses factures, en toute sécurité et en toute simplicité. Ce service est accessible 7 jours/7 et 24 h/24 depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette.

## > Cap sur les loisirs

Quand l'école est finie, place aux activités extrascolaires !

### Les centres de loisirs

#### Pour les 3-11 ans

5 centres de loisirs sont accessibles dans la Ville de Bourgen-Bresse durant les vacances scolaires.

+ d'infos sur

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)



#### Pour les 11-17 ans

**ADOLIDAYS** : le portail loisirs des ados.  
Programme complet et modalités d'inscriptions : [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

**Centre de loisirs des jeunes (CLJ)** : durant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël), il propose des activités sportives, encadrées par des éducateurs sportifs et des animateurs de la Ville, pour les jeunes de 11 à 17 ans. Comment participer ? Être titulaire de la carte d'adhésion (payante pour juillet et août, gratuite pour les petites vacances). La carte est délivrée après signature d'une autorisation parentale et fourniture de deux photos d'identité et d'un justificatif de domicile. Les inscriptions se font tout l'été. Pendant la saison estivale, des stages thématiques encadrés par des associations bourgiennes sont organisés. Le nombre de places est limité dans les activités, pensez à vous inscrire.



## Le Réseau 11-16 ans de l'ADSEA :

Le Réseau 11-16 est l'accueil ados de la Ville de Bourg-en-Bresse. Il est géré par l'ADSEA 01 et fonctionne toute l'année.

Le Réseau 11-16 utilise les diverses installations de la Ville. Mais le « camp de base » est situé à la Jeunesse Laïque (42, rue Charles-Robin).

L'adhésion annuelle pour les Burgiens de 11 à 16 ans (de 16 € à 17 €, selon le quotient familial) donne accès aux activités des mercredis et samedis et à l'ensemble de l'offre proposée par les structures Adolidsays pendant les vacances scolaires. Le Réseau peut aussi accompagner les projets des ados.

Pendant les vacances scolaires, le tarif dépend du quotient familial de la CAF. Les animateurs viennent à la rencontre des jeunes dans tous les quartiers de la ville.

### Horaires d'ouverture du Réseau 11-16

Hors vacances scolaires :

le vendredi : 17 h > 19 h

le mercredi : 14 h > 19 h

le samedi : les horaires varient en fonction des activités

Vacances scolaires :

Le réseau ouvre du lundi au vendredi, les horaires varient en fonction des activités.

## Renseignements

[abdelhakim.sedratti@sauvegarde01.fr](mailto:abdelhakim.sedratti@sauvegarde01.fr)





## > Une école ouverte et innovante

À Bourg, les enfants découvrent des activités sportives et culturelles, s'initient aux outils numériques, à l'écologie... et s'ouvrent sur le monde qui les entoure.

Au-delà de ces actions pédagogiques, la Ville soutient les dispositifs d'accompagnement des élèves les plus fragiles ou en situation de handicap, adapte ses établissements scolaires pour offrir un cadre d'apprentissage plus confortable et plus respectueux de l'environnement.

## Les plus de l'école à Bourg

À Bourg-en-Bresse, 100 % des enfants ont accès à des activités culturelles et sportives au cours de leur scolarité.

### + de sport

À Bourg, les enfants pratiquent au quotidien des activités sportives à l'école. Objectif : permettre à tous les enfants de découvrir une activité adaptée, épanouissante et enrichissante. La Ville met à disposition de l'Éducation nationale des éducateurs sportifs pour développer des pratiques nécessitant un encadrement et une technique particulière telles que le ski, l'escalade, le programme « savoir nager », « savoir rouler »...

Durant les temps d'activités périscolaires, des animations sont proposées par les animateurs municipaux et les associations qui interviennent. La diversité des cycles sportifs vise à transmettre aux enfants le goût de l'activité physique et du mouvement, à favoriser l'éducation par le sport et à développer le savoir vivre ensemble.



### + de culture

La Ville attache une importance particulière à l'éveil à l'art et à la culture. La Ville favorise l'achat de billets de spectacles, permet de découvrir la pratique de la danse, du théâtre, du chant et offre aussi l'opportunité de jouer d'un instrument de musique, d'intégrer un orchestre à l'école ou encore de rencontrer des artistes.



### Des musiciens intervenants

Avec le soutien de la Ville, le Conservatoire d'agglomération propose aux élèves burgiens de découvrir la musique sous des formes diversifiées. Chaque semaine, des musiciens interviennent dans les écoles, en relation très étroite avec les professeurs. Découverte instrumentale, préparation à l'écoute d'un concert ou projet plus important mené sur l'année, c'est une expérience unique d'initiation à la musique.

### Toutes les écoles ont une bibliothèque

Pour favoriser l'accès au livre et à la lecture de tous les enfants, les écoles bourgiennes bénéficient de bibliothèques. Pour développer encore le goût de la lecture, le réseau des trois médiathèques de la commune entretient un lien privilégié avec les écoles. Les classes sont accueillies lors de créneaux horaires dédiés autour de temps d'animation, de découverte et d'échange avec une bibliothécaire spécialiste de la littérature jeunesse. Les rendez-vous peuvent s'adapter aux projets des écoles et favoriser la découverte du cinéma, de la musique, du patrimoine, au gré des envies de chacun. Dans le cadre de ces temps privilégiés, chaque élève pourra aussi choisir des documents qui enrichiront les collections de la BCD ou seront emportés au domicile.



### + de numérique

La Ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération déploient un plan numérique dans les écoles élémentaires.

Depuis 2021, toutes les classes des écoles élémentaires de la Ville sont dotées :

- d'un vidéoprojecteur interactif et d'un PC par classe ;
- d'un Environnement de Travail Numérique (ENT) en élémentaire, pour les écoles en ayant fait la demande ;

Une formation à la prise en main du matériel et à son usage pédagogique est organisée par l'Éducation nationale.

Des mallettes de « classe mobile » ont également été déployées.

Chaque école est équipée de 21 tablettes numériques, d'un accès Internet sécurisé et d'une borne wifi.





## + de santé

La Ville, en lien avec les équipes éducatives, propose des actions de prévention-santé aux élèves et à leur famille en fonction des besoins repérés. Les thématiques traitées sont : l'alimentation, l'activité physique, la santé bucco-dentaire, le tabagisme ... Les parents sont le plus souvent associés pour échanger et prolonger l'action à la maison.

### Devant les écoles, on ne fume pas !

La Ville a mis en place en avril 2023 des espaces sans tabac aux abords des écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association. Un panneau apposé devant chaque entrée d'école rappelle la règle et les objectifs : protéger la santé des enfants, favoriser les changements de comportements. Un marquage au sol a été réalisé par les enfants grâce à des pochoirs et à des craies.

## + d'écologie

La Ville propose des actions de sensibilisation des enfants à la découverte de la faune et de la flore, à la préservation des ressources de la planète et au développement durable.

Différentes animations ont été proposées aux écoles avec le soutien financier de Grand Bourg Agglomération : visites de poulaillers, de fermes, temps de sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la gestion des déchets, à la préservation de la biodiversité ...

## - d'écrans

À travers de multiples actions, la Ville encourage un usage raisonné des écrans pour favoriser l'épanouissement de tous les enfants.



### + d'infos sur

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

lien **Bien grandir avec les écrans**

## + de découverte !

La Ville soutient financièrement les équipes enseignantes qui organisent des départs en classes découvertes / transplantées (montagne, mer, etc.). Ce sont des occasions uniques pour les enfants de découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles activités, mais aussi de développer leur autonomie.



## > L'école pour tous

Garantir le droit à l'éducation à tous les enfants et adolescents et leur assurer une égalité des chances sont les objectifs du dispositif de réussite éducative.

À Bourg, l'école inclusive est une priorité.



### Donner une chance de réussir à tous les enfants

Le Dispositif de réussite éducative (DRE) est un programme de prévention destiné aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des fragilités diverses (difficultés scolaires, problème de comportement, souci de santé, aide à la parentalité...) et dont l'un des deux parents habite Bourg-en-Bresse.

Ensemble, famille et professionnels construisent un parcours personnalisé, à partir des potentialités de l'enfant.

Une personne référente est nommée pour accompagner la famille dans la mise en œuvre des actions proposées.

L'accord des parents est indispensable pour la mise en place du parcours.

### Renseignements

Équipe dispositif DRE  
Mairie de Bourg-en-Bresse  
Place de l'Hôtel de Ville  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 45 71 61  
[drebourg@bourgenbresse.fr](mailto:drebourg@bourgenbresse.fr)

**« Le dispositif de réussite éducative permet un accompagnement sur mesure et l'égalité des chances pour les enfants et les familles accompagnées. »**

## L'école inclusive : une priorité

Animée par la volonté de garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous et l'égalité de traitement, la Ville soutient le développement de dispositifs au sein des lieux de scolarisation ordinaire.

## L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Elle a pour mission d'accueillir des élèves d'élémentaire, en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Son action, dans la classe ou en dehors de la classe, est destinée à faciliter la vie quotidienne des élèves en situation de handicap sur l'ensemble du temps scolaire. À Bourg-en-Bresse, 7 écoles disposent d'un dispositif ULIS. Les enfants y sont orientés par l'inspection académique.

## L'Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)

L'Unité d'enseignement en maternelle autisme se situe à l'école des Arbelles. Les écoliers de petite et de moyenne sections, issus du bassin de Bourg-en-Bresse, sont entourés d'une équipe de professionnels de l'Éducation nationale et du milieu médico-social.



## L'Institut des jeunes sourds (IJS)

Afin d'optimiser l'inclusion des élèves en situation de handicap lié à la surdité, les écoles Lazare-Carnot et des Vennes disposent d'une classe de jeunes sourds au sein de l'école élémentaire.

Le but est de permettre à des jeunes, orientés à l'Institut des jeunes sourds par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), de suivre une scolarisation adaptée en milieu ordinaire, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécialisé rendu nécessaire par la nature de leur handicap.



## > L'école se met au vert

La Ville fait constamment évoluer les bâtiments scolaires pour répondre aux obligations de sécurité, mais aussi pour proposer des lieux de vie toujours plus confortables et respectueux de l'environnement.

### Rénovation énergétique

La Ville de Bourg-en-Bresse a pour priorité les travaux de rénovation énergétique. Objectif : diminuer de 60 % les consommations des bâtiments répertoriés énergivores. Six écoles ont déjà bénéficié de cette politique volontariste :

En 2015, les écoles Charles-Robin, des Vennes et Alphonse-Baudin.

En 2017, l'école Saint-Exupéry.

En 2024, les écoles Charles-Jarrin et Brou.

Les prochaines rénovations concerneront les écoles Alphonse-Daudet et Peloux.

### Locaux et équipements sécurisés

La Ville fait évoluer les bâtiments scolaires pour répondre aux obligations de sécurité : mise aux normes des plafonds suspendus et de l'électricité, isolation des classes et des couloirs, remplacement des vitrages, etc. La sécurité et le confort du public accueilli sont les critères prioritaires dans la planification des travaux.

Chaque année, les services de la Ville ou des entreprises extérieures contrôlent les chaudières, les alarmes, les extincteurs... et vérifient les jeux installés dans les cours de récréation, le matériel de sport, de cuisine...





## Hygiène des locaux

Tous les locaux de la Ville accueillant des enfants (crèches, écoles maternelles, élémentaires...) bénéficient d'un nettoyage écologique réalisé par des agents d'entretien sensibilisés aux techniques optimales et écologiques de nettoyage grâce à l'« aquama ». Cette solution détergente, dégraissante et désinfectante, fabriquée par les services de la Ville, permet un nettoyage évitant toute émanation de produits dans l'air ou par ingestion.

## Qualité de l'air intérieur

Conformément à la réglementation, toutes les écoles ont bénéficié d'un diagnostic et disposent d'un plan d'action favorisant une bonne qualité de l'air intérieur.

Les écoles faisant l'objet de gros travaux de rénovation sont dotés d'indicateurs de confinement (CO<sub>2</sub>) dans les classes, les autres bénéficient de matériel mobile permettant de vérifier l'efficacité des pratiques d'aération.

Les matériaux et les produits utilisés dans l'école sont choisis pour leurs qualités peu ou pas émissives en polluants (formaldéhydes notamment).



## Débitumisation des cours d'école

Afin de s'adapter au changement climatique et de réduire les îlots de chaleur, la Ville développe un programme de végétalisation des cours, de gestion des eaux pluviales et de création de potagers. Objectif : débitumer une partie des cours d'école pour planter des végétaux, générateurs d'ombre et de fraîcheur.

Après une phase de concertation avec les enseignants et un travail pédagogique avec les enfants (diagnostic d'usage, recensement des besoins, plans et prise en compte des contraintes techniques, chiffrages...). Les travaux sont réalisés pendant les vacances scolaires.

À l'horizon 2026, toutes les cours auront été transformées.





### SERVICE ACTION ÉDUCATIVE

Mairie de Bourg-en-Bresse

Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419

01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. : 04 74 45 71 53 ou 04 74 45 72 19

Mail : [scolaire@bourgennesse.fr](mailto:scolaire@bourgennesse.fr)

-

Ouvert au public

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

### SERVICE PETITE ENFANCE

111, rue des Cordeliers

01000 Bourg-en-Bresse

-

Ouvert au public

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Tél. : 04 74 45 37 37

